

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE - MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
ARRETE DU 02 AOUT 2010 fixant les normes de classement des meublés de tourisme
TABLEAU DE CLASSEMENT DES MEUBLES DE TOURISME

CRITERES DE CLASSEMENT		Points	1*	2*	3*	4*	5*	Commentaires
X = obligatoire O = à la carte NA = non applicable								
CHAPITRE 1 : EQUIPEMENTS								
1.1 AMENAGEMENT GENERAL								
Surface de l'habitation		CONTRÔLE OBLIGATOIRE AVEC METREUR LASER					Tolérance de 10cm acceptée sur longueur et largeur entre les données du demandeur et celle de l'organisme de contrôle <u>Une pièce d'habitation doit avoir :</u> - Une hauteur sous-plafond d'1m80 min. - Un ouvrant vers l'extérieur	
<i>Minimum de la pièce principale pour 2 personnes</i>			12 m ²	14 m ²	18 m ²	20 m ²	26 m ²	Tolérance de moins 10% pour les 3 à 5*
<i>Moyenne minimum des chambres pour 2 personnes</i>			7 m ²	8 m ²	9 m ²	10 m ²	12 m ²	
<i>Minimum toutes pièces par personne supplémentaire</i>			3 m ²	3 m ²	3 m ²	3 m ²	3 m ²	De 1 à 4 : max 2 personnes sup par pièce d'habitation 5 : max 1 personne sup par pièce d'habitation
1	Surface habitable (hors SdB et wc)	5	x	x	x	x	x	Cuisine et coin cuisine compris
2	Surface habitable majorée de 25%	4	o	o	o	o	o	Les points se cumulent
3	Surface habitable majorée de 50%	4	o	o	o	o	o	
4	Surface habitable majorée de 75%	4	o	o	o	o	o	
5	Surface habitable majorée de 100%	4	o	o	o	o	o	
Equipement électrique								
6	Prise libre dans chaque pièce	1	x	x	x	x	x	Salle d'eau comprise Libre veut dire qu'il n'y a rien de branché dessus. Les multiprises ne permettent pas de valider le critère.
7	Eclairage en état de fonctionnement dans chaque pièce	4	x	x	x	x	x	A contrôler dans toutes les pièces (dont salle d'eau, cuisine, coin cuisine). Retirer le point si une ampoule ne fonctionne pas, sauf si le propriétaire laisse à disposition des locataires des ampoules de rechange (les faire remplacer immédiatement).
Téléphonie et Communication								
8	Téléphone à 300m	1	x	x	NA	NA	NA	Le téléphone est accessible 24h/24 et 7J/7.
9	Téléphone à l'intérieur du logement	1	o	o	x	x	x	5* : téléphone sans fil obligatoire Pour tous : téléphone portable à carte toléré Contrôler l'état du téléphone Si le critère 9 est validé, alors le 8 est réputé acquis pour les 1 et 2*.
10	Accès internet haut débit	3	o	o	o	x	x	Si impossibilité technique : NA Mise à disposition d'une clé 3G possible, mais le propriétaire doit communiquer sur cette possibilité. Contrôler : fonctionnement et/ou support de communication du meublé et/ou contrat abonnement

Télévision et Hi-Fi								
11	Télévision couleur avec télécommande	2	o	o	x	x	x	Service payant accepté Vérifier fonctionnement télé et télécommande
12	Télévision écran plat	2	o	o	o	o	x	Service payant accepté Vérifier fonctionnement télé et télécommande Si le critère 12 est validé, le critère 11 est réputé acquis.
13	Accès à des chaînes thématiques (TNT, satellite, câble...)	2	o	o	o	o	x	Accès à au moins 2 chaînes internationales ou thématiques (culture, jeunesse...)
14	Chaîne Hi-Fi	2	o	o	o	o	x	Elle comprend à minima un lecteur CD, un tuner pour écouter la radio et 2 enceintes (intégrées ou détachées). Ces éléments peuvent être intégrés à d'autres équipements s'ils possèdent les mêmes fonctionnalités. Etat fonctionnement
15	Lecteur DVD	2	o	o	o	x	x	Etat fonctionnement
Equipements pour le confort								
16	Cloisons fixes de séparation entre les pièces	4	x	x	x	x	x	Une pièce doit être cloisonnée Le point est acquis pour les logements de type "loft" et les studios.
17	Présence de fenêtres dans chaque pièce d'habitation	5	x	x	x	x	x	Pièces intérieures sans ouvrant à l'extérieur non prises en compte
18	Occultation opaque dans les pièces de couchage	5	x	x	x	x	x	Contrôler l'efficacité du système Occultation extérieure : volets roulants, persiennes... Occultation intérieure : rideaux, double-rideaux....
19	Confort acoustique (isolation conforme)	5	x	x	x	x	x	Si neuf : conformité au permis de construire et aux règles de construction Vérification : joints isophoniques, seuils suisse (barre permettant de rattraper un dénivelé éventuel), double vitrage....écouter si l'on entend les voisins par exemple
20	Système de chauffage	5	x	x	x	x	x	Non applicable dans les DOM-TOM Chauffage présent et en état de fonctionnement dans toutes les pièces d'habitation, y compris salle d'eau Les chauffages d'appoint ne sont pas acceptés. Ce critère est obligatoire quelle que soit la période de location.
21	Climatisation	3	o	o	o	o	x	Les systèmes de ventilation d'aire, type ventilateur, ne sont pas considérés comme des systèmes de rafraîchissement d'air. L'équipement doit être porposé à minima dans une pièce de vie commune et une chambre. Climatisation ou autre système de rafraîchissement d'air

22	Machine à laver le linge pour les logements de plus de 4 personnes (inclus)	3	o	o	x	x	x	Les mini lave linge ne sont pas acceptés. Possibilité d'un appareil combiné : machine à laver / séchoir à linge électrique. De 1 à 3* : peut être commun à plusieurs logements OU accès libre et gratuit à la buanderie De 3 à 5* : le critère obligatoire passe à optionnel jusqu'à 3 personnes inclus
23	Séchoir à linge électrique pour les logements de plus de 6 personnes (inclus) et obligatoire en 5* pour les logements de plus de 2 personnes (inclus)	2	o	o	o	x	x	Possibilité d'un appareil combiné : machine à laver / séchoir à linge électrique. De 1 à 3* : peut être commun à plusieurs logements OU accès libre et gratuit à la buanderie Le critère obligatoire passe à optionnel pour : 5 personnes inclus en 4* / 1 personne inclus en 5*
24	Etendage à linge	4	x	x	x	x	x	
25	Ustensiles de ménage	5	x	x	x	x	x	Minimum mis à disposition (et non pas sur demande) : seau, balai à brosse, serpillère ou balai à frange avec seau et presse; aspirateur ou équivalent; fer; table à repasser
Mobiliers								
26	Placards ou éléments de rangement en quantité suffisante	4	x	x	x	x	x	Obligatoire dans chaque pièce de 3 à 5* Si penderie : cintres harmonisés (fil de fer non admis) Dressing accepté
27	Présence d'une table et chaise pour la capacité d'accueil	4	x	x	x	x	x	
28	Le séjour est équipé d'un canapé, fauteuil et table basse	4	x	x	x	x	x	1 à 3* : NA si absence de séjour 1 à 3* : convertible accepté 4 et 5* : les canapés convertibles seuls ne sont pas acceptés. Il doit y avoir un canapé supplémentaire ou un fauteuil à minima.
29	Mobilier coordonné (ou harmonie d'ensemble)	3	o	o	x	x	x	

1.2. AMENAGEMENT DES CHAMBRES								
Literie								Non admis : lit avec sommier métallique Toléré : lits superposés 80x190 pour toutes catégories Canapé convertible 130x190 toléré pour studios de 1 à 3* Lits rabattables pour les studios toutes catégories Lits gigognes : ils doivent respecter les dimensions Lits jumelés : accepté si les dimensions lit double sont respectées
Lit pour 1 personne en cm			80x190	90x190	90x190	90x190	90x190	Contrôler les dimensions sur place : mètre, étiquette du matelas....
Lit pour 2 personnes en cm			140x190	140x190	140x190	140x190	160x200	Si un lit ne respecte pas les dimensions, on ne donne pas le point
30	Respect des dimensions des lits	4	x	x	x	x	x	
31	1 oreiller par personne (2 oreillers pour les 3* 4* 5*)	2	x	x	x	x	x	1 et 2* : deux oreillers peuvent être remplacés par un traversin
32	Deux couvertures ou 1 couette par lit (couette obligatoire pour les 4* et 5*)	2	x	x	x	x	x	
33	Matelas protégés par des alaises ou housses	2	x	x	x	x	x	Défaire le lit pour vérifier
Equipements et mobiliers								
34	Eclairage en tête de lit avec interrupteur indépendant	1	x	x	x	x	x	Vérifier le fonctionnement (lampes de chevet ou applique murale acceptées) Le critère s'applique uniquement pour les couchages principaux situés dans les chambres (lits d'appoint non concernés); et pour les lits superposés dans les chambres, cabine ou coin montagne. Pour les lits double en chambre, l'équipement est constaté des 2 côtés du lit. Pour les canapés convertibles ou lits gigognes : l'équipement se situe à proximité immédiate du couchage et au moins d'un côté.
35	Interrupteur d'éclairage central près du lit (va et vient)	2	o	o	o	x	x	Vérifier le fonctionnement On doit pouvoir éteindre la pièce du lit (éclairage central ou applique). Le critère s'applique uniquement pour les couchages principaux situés dans les chambres (lits d'appoint non concernés). Pour les canapés convertibles ou lits gigognes : l'équipement se situe à proximité immédiate du couchage et au moins d'un côté.
36	Table, tablette ou tabouret de chevet par personne	2	o	o	o	x	x	Le critère s'applique uniquement pour les couchages principaux situés dans les chambres (lits d'appoint non concernés). Pour les canapés convertibles ou lits gigognes : l'équipement se situe à proximité immédiate du couchage et au moins d'un côté.

1.3 EQUIPEMENT DES SANITAIRES								
Niveau d'équipements pour 6 personnes			6 pers.	6 pers.	6 pers.	6 pers.	4 pers.	SDB 1
37	Salle de bain privative, en espace clos et aéré intérieur au logement avec accès independant	5	x	x	x	x	x	Salle d'eau ouverte sur la chambre tolérée pour les studios et logements d'une chambre seulement. Salle d'eau intérieure, dédiée au logement, séparée des autres pièces d'habitation et avec un dispositif d'aération (ouvrant extérieur, ventilation mécanique...)
38	Equipement minimum	3	x	x	x	x	x	Lavabo avec eau chaude Obligatoire 1 à 3* : douche ou baignoire + pare-douche (rideau toléré en 1 ou 2*, ainsi qu'une baignoire sabot équipée d'une douche avec pare-douche en lieu et place de la douche) Obligatoire 4 et 5* : - baignoire de dimensions supérieures au standard (170x75) équipée d'une douche avec pare-douche, - ou baignoire et douche, - ou douche de dimensions supérieures au standard (80x80) 4 et 5* : si la baignoire et la douche se trouvent dans 2 espaces distincts, alors le lavabo est présent dans les 2 espaces.
39	Wc privatif et intérieur au logement	2	x	x	x	x	x	WC avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau Toilette sèche acceptée 5* : WC indépendant de la salle d'eau obligatoire
Niveau d'équipements pour 7 personnes et plus			7 pers.	7 pers.	7 pers.	7 pers.	5 pers.	1 à 4* : NA pour les logements de moins de 7 personnes 5* : NA pour les logements de moins de 5 personnes
40	2eme salle d'eau privative, dans un espace clos et aéré, intérieur au logement, avec accès independant	5	x	x	x	x	x	Salle d'eau intérieure, dédiée au logement, séparée des autres pièces d'habitation et avec un dispositif d'aération (ouvrant extérieur, ventilation mécanique...)
41	Equipement minimum de la salle d'eau supplémentaire	3	x	x	x	x	x	Lavabo avec eau chaude Obligatoire pour tous : douche ou baignoire équipée d'une douche + pare-douche Rideau accepté en 1 et 2*
42	Wc privatif et intérieur au logement	2	x	x	x	x	x	WC avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau Toilette sèche acceptée
Equipements								Les critères 43 à 49 doivent être présents dans l'ensemble des salles d'eau. Si absent dna si l'une des salles d'eau, le point n'est pas validé.
43	Deux points lumineux dont un sur le lavabo	2	o	o	o	x	x	Contrôle état et fonctionnement
44	Une prise de courant à côté du miroir	2	o	o	x	x	x	Pour se raser, se sécher les cheveux devant le miroir
45	Patères	1	x	x	x	x	x	
46	Miroir et/ou miroir en pied	2	o	o	o	x	x	Obligatoire en 4 et 5*. Le miroir peut être situé dans le salon ou l'entrée, si le recul est d'au moins 1 mètre.
47	Plan vasque ou tablette sous miroir	2	o	o	o	x	x	
48	Rangements (hors tablette et plan vasque)	2	o	o	x	x	x	
49	Sèche cheveux électrique	1	o	o	x	x	x	Contrôle état et fonctionnement

1.4. EQUIPEMENT ET AMENAGEMENT DE LA CUISINE OU COIN CUISINE								
50	Evier avec robinet mélangeur ou mitigeur avec sortie d'eau unique	3	x	x	x	x	x	Eau chaude et eau froide Bon fonctionnement
Appareil de cuisson								
Nombre de foyers jusqu'à 4 personnes			2	2	4	4	4	
Nombre de foyers à partir de 5 personnes			4	4	4	4	4	
51	Nombre de foyers respectés	3	x	x	x	x	x	Pour les exigences 4 foyers : si plaque induction ou vitrocéramique à 3 foyers : OK
52	Plaque vitrocéramique ou induction	3	o	o	o	o	o	
53	Mini four pour les logements jusqu'à 4 personnes (inclus)	2	x	x	NA	NA	NA	1 et 2* : si le micro-onde a une fonction "four combiné", alors critère 55 validé 1 et 2* : le critère devient optionnel pour les logements de plus de 4 personnes
54	Four	3	o	o	x	x	x	1 et 2* : four obligatoire pour les logements de plus de 4 personnes 1 et 2* : si ce critère est validé, le critère 53 est réputé acquis.
55	Four micro onde	3	o	o	x	x	x	1 et 2* : si le micro-onde a une fonction "four combiné", alors critère 53 validé
56	Hotte aspirante ou Ventilation Mécanique Controlée ou ventilation	4	x	x	x	x	x	Ventilation = aération naturelle dans la cuisine ou coin cuisine Vérifier l'état de fonctionnement
Vaisselle								
57	Vaisselle non déparpillée et en nombre suffisant	3	x	x	x	x	x	Obligatoire en 1 à 3* : verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes et petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalent, tasses à café Obligatoire en 4 et 5* : verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes et petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalent, tasses à café, verre à vin, coupes à champagne
58	Quantité de matériel pour la préparation des repas	3	x	x	x	x	x	1 saladier, 1 plat allant au four, 1 plat, 2 casseroles, 1 poêle, 1 tire bouchon, 1 paire de ciseaux, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 plat à tarte, 1 ouvre-boite
59	Autocuiseur ou fait-tout ou cuit-vapeur	2	x	x	x	x	x	

Autres matériels								
60	Cafetière	2	x	x	x	x	x	Electrique ou mécanique
61	Bouilloire	1	o	x	x	x	x	
62	Grille pain	1	o	o	x	x	x	
63	Lave vaisselle pour les logements de plus de 4 personnes (2 personnes en 4 et 5*)	2	o	o	x	x	x	3* : le critère devient optionnel pour les logements de 3 personnes ou moins 4 et 5* : le critère devient optionnel pour les logements d'1 personne
64	Réfrigérateur avec compartiment conservateur	4	x	x	x	x	x	100 litres pour 2 personnes (dimentions approximatives : largeur 54, profondeur 60, hauteur 84cm) 10 litres par occupant supplémentaire
65	Congélateur ou compartiment congélateur	2	o	o	o	x	x	Les équipements combinés sont acceptés.
66	Poubelle fermée	1	x	x	x	x	x	

1.5 ENVIRONNEMENT ET EXTERIEURS								
Ascenseurs								NA si contraintes locales ou architecturales, mais sur présentation d'un justificatif officiel (comme bâtiment classé).
67	Ascenseur pour accéder au 4ème étage à partir du RDC	4	x	x	NA	NA	NA	Si logement en RDC : NA Si logement entre le 1er et 3eme étage : le critère devient optionnel
68	Ascenseur pour accéder au 3ème étage à partir du RDC	4	o	o	x	x	x	Pour les 1 et 2* : les points s'ajoutent au critère précédent Si logement en RDC : NA Si logement entre le 1er et 2eme étage : le critère devient optionnel
Parking								Les critères 69 à 71 peuvent se cumuler.
69	Emplacement à maximum 300m	4	x	x	x	x	x	Si contrainte locale (exemple circulation non autorisée) : NA Parking privé ou public
70	Emplacement privé dédié uniquement au logement	2	o	o	x	x	x	Si contrainte locale (exemple circulation non autorisée) : NA
71	Garage privé fermé dédié uniquement au logement	2	o	o	o	o	o	
Balcon, loggia, terrasse, jardin								Pour les terrasses de plus de 5m ² , les critères 72 et 73 se cumulent. Pour les jardins privatifs d'au moins 50m ² , les critères 73 et 74 se cumulent.
72	Balcon ou loggia de 3m ² minimum avec mobilier de jardin	2	o	o	o	o	o	Équipement en mobilier non obligatoire si profondeur inférieure à 1m.
73	Terrasse ou jardin privé de 5m ² minimum avec mobilier jardin	3	o	o	o	o	o	Cour intérieure aménagée tolérée
74	Jardin ou parc de 50m ² minimum (200 si commun à plusieurs logements)	4	o	o	o	o	o	
Équipements de loisirs, détente, sports, attachés au logement								Accès gratuit en propriété pleine ou copropriété Exemple : terrain de tennis, piscine, sauna, jacuzzi, étang de pêche...
75	Premier équipement de loisirs, de sport et/ou de détente	2	o	o	o	o	x	
76	Deuxième équipement de loisirs, de sport et/ou de détente	2	o	o	o	o	o	Les points se cumulent au critère précédent
77	Troisième équipement de loisirs, de sport et/ou de détente	2	o	o	o	o	o	Les points se cumulent aux critères précédents
Environnement								
78	Vue paysagère : mer, montagne, plaine, zone urbaine agréable et dégagée	4	o	o	o	o	o	Pas de vis-à-vis
79	Accès immédiat (500m) à : pistes de ski, plage, plan d'eau	4	o	o	o	o	o	
80	Centre d'animation, spectacles, commerce, transport à 1km	4	o	o	o	o	o	Service ouvert ou proposé à minima sur les fortes périodes d'activités touristiques.

1.6. ETAT, PROPRETE ET FONCTIONNEMENT			<i>Non acceptable</i> <i>Impression négligée, vétuste</i> <i>Améliorations marginales</i> <i>Excellent</i>				Propreté : élément momentanément altéré Etat : élément durablement altéré Note 1 à 4 : 1 Insuffisant (non acceptable) - 2 Moyen (impression négligée, usagé, vétuste) - 3 Bon (améliorations marginales) - 4 Excellent Catégories 1 à 3* : note supérieure ou égale à 3 Catégories 4 et 5* : note supérieure ou égale à 3,5 Moy E+P : noter la note moyenne obtenue entre la propreté et l'état
81	des sanitaires (toilettes et salle d'eau)	5					Sol, mur, plafond, mobilier, ouvrant, équipement
	Etat		1	2	3	4	Moy E+P 1 - Peinture craquelée, murs lézardés, infiltration d'eau, carreaux cassés, ouvrant cassé, joints noircis, rouille.... 2 - Peintures passées, carreaux fêlés, grandes tâches visibles, traces d'humidité, mobilié usagé non restauré.... 3 - Bon état général, améliorations à apporter 4 - Excellent
	Propreté		1	2	3	4	1 - Salissures incrustées, moisissure, trace calcaire.... 2 - Ouvrants sales, salissures passagères, petites traces de calcaire.... 3 - Bon état général, améliorations à apporter 4 - Excellent
82	des sols, murs et plafonds	5					
	Etat		1	2	3	4	Moy E+P
	Propreté		1	2	3	4	
83	du mobilier	5					Mobilier de jardin inclus
	Etat		1	2	3	4	Moy E+P 1 - Equipement cassé, rouillé.... 2 - matériel fêlé, mobilier usagé et non restauré....
	Propreté		1	2	3	4	1 - Salissures incrustées, anciennes.... 2 - Salissures passagères.....
84	de la literie	5					Prendre en compte toute la literie, les dessous des lits
	Etat		1	2	3	4	Moy E+P 1 - Matelas vieux, lattes absentes.... 2 - Literie bruyante....
	Propreté		1	2	3	4	1 - Literie sale.... 2 - Moutons.....
85	de la cuisine	5					Cuisine et équipement
	Etat		1	2	3	4	Moy E+P 1 - Robinet cassé, moisissure... 2 - faïence fêlée, poignée du four mal scellée....
	Propreté		1	2	3	4	1 - Grosses traces visibles... 2 - Tartre....

CHAPITRE 2 : SERVICES AUX CLIENTS								
2.1. FIABILITE DE L'INFORMATION								
86	Mise à disposition du résumé du tableau de classement sur demande	1	x	x	x	x	x	Sur demande, mise à disposition de la grille générale vierge
87	Mise à disposition de documentation de l'Office de Tourisme	3	x	x	x	x	x	Si existant : Dépliants et brochures locales (commerces, santé, services publics, cultes...) et touristiques (sites, monuments, loisir, excursions, animations, OT) à jour
88	Mise à disposition d'informations touristique en au moins 1 langue étrangère	2	o	o	o	o	o	
2.2. LES SERVICES								
89	Accueil personnalisé sur place	3	o	o	o	o	x	Vérification documentation, entretien demandeur ou stock Vérifier le contrat, les démarches d'accueil, s'il y a un état des lieux... L'accueil peut se faire au moment de la remise des clés par le propriétaire ou son mandataire, au sein du logement ou à proximité.
90	Draps à la demande du client	2	o	x	x	x	x	5* déjà inclus. 1 à 4* : service payant accepté
91	Linge de toilette à la demande du client	2	o	x	x	x	x	5* déjà inclus. 1 à 4* : service payant accepté
92	Linge de table à la demande du client	2	o	x	x	x	x	5* déjà inclus. 1 à 4* : service payant accepté
93	Lits faits à l'arrivée à la demande du client	3	o	o	o	x	x	5* déjà inclus. 1 à 4* : service payant accepté
94	Materiels pour bébé à la demande du client (siège et lit)	2	x	x	x	x	x	Gratuit en 4 et 5*
95	Service de ménage à la demande du client pendant le séjour	2	o	o	x	x	x	Service payant accepté pour tous
96	Produits d'entretien à disposition ou à la demande du client	3	o	o	x	x	x	Service payant accepté pour tous
97	Adaptateurs électriques à la demande du client	2	o	x	x	x	x	Pour client étranger. Il doit y en avoir 2 par logement. Peut être mis à disposition sur demande, mais l'information doit être portée à la connaissance du client.

CHAPITRE 3 : ACCESSIBILITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE								
3.1. ACCESSIBILITE								
Sensibilisation								
98	Information concernant l'accessibilité du logement	2	x	x	x	x	x	Si non accessible : NA Vérifier les supports de communication si existant
Autres services								
99	Mise à disposition d'une boucle magnétique portative (visuel)	2	o	o	o	o	o	Vérification du fonctionnement Peut être mis à disposition sur demande, mais l'information doit être portée à la connaissance du client. Définition : permet, grâce à une transmission magnétique, de capter les sons de façon amplifiée, en choisissant la position T sur les prothèses auditives.
100	Réveil lumineux ou vibreur (auditif et visuel)	2	o	o	o	o	o	Vérification fonctionnement
101	Mise à disposition de télécommande télé à grosses touches et couleurs contrastées (visuel)	2	o	o	o	o	o	Peut être mis à disposition sur demande, mais l'information doit être portée à la connaissance du client.
102	Mise à disposition d'un téléphone à grosses touches (visuel)	2	o	o	o	o	o	Peut être mis à disposition sur demande, mais l'information doit être portée à la connaissance du client.
103	Présence d'un siège de douche avec barre d'appui (80cm max) (PMR)	2	o	o	o	o	o	Prendre les mesures
104	Largeur de toutes les portes adaptée (supérieure à 77 cm)	2	o	o	o	o	o	Prendre les mesures (pour chaises roulantes)
105	Documentation simple, compréhensible associant des pictogrammes et images aux textes (un message à la fois) (mental)	2	o	o	o	o	o	
3.2. DEVELOPPEMENT DURABLE								
106	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie	2	x	x	x	x	x	Contrôle + entretien avec le demandeur Exemples : contrôle automatique chauffage, équipements classe A, double vitrage, interrupteur avec détecteur présence, panneaux solaires, chaudière à bois, isolation combles et murs, pompe à chaleur...
107	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire	2	o	o	o	o	o	
108	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau	2	x	x	x	x	x	Contrôle + entretien avec le demandeur Exemples : chasse d'eau à double flux, robinet à économiseur d'eau, plaquettes écologiques dans les WC, récupération et utilisation des eaux de pluie.....
109	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	2	o	o	o	o	o	
110	Tri sélectif verre, papier (poubelles séparées) et affichage des règles et informations sur la localisation des points de collecte volontaire	2	x	x	x	x	x	Les poubelles séparées sont dédiées au logement (en intérieur ou en extérieur). Si elles sont communes, alors le client en est informé. Consignes de tri affichées dans logement ou local réservé. Si compostage dédié au logement : OK Si pas de tri sur la commune ou l'immeuble : NA
111	Informations en matière de respect de l'environnement que peuvent réaliser les clients	3	x	x	x	x	x	
112	Utilisation de produits d'entretien et consommables respectueux de l'environnement	3	o	o	o	o	o	Produits biodégradables et/ou écolabellisés

MODE D'EMPLOI DU TABLEAU

Pour pouvoir atteindre la catégorie souhaitée, le meublé doit obtenir :

-	100 % des points correspondant aux critères obligatoires (à minima 95%)	(*)
+		
-	5 % des points des critères à la carte pour un meublé 1*	= 7 points
-	10 % des points des critères à la carte pour un meublé 2*	= 14 points
-	20 % des points des critères à la carte pour un meublé 3*	= 21 points
-	30 % des points des critères à la carte pour un meublé 4*	= 25 points
-	40 % des points des critères à la carte pour un meublé 5*	= 28 points

(*) Si un meublé n'obtient pas la totalité des points obligatoires, les points manquants peuvent être compensés par des points « à la carte » à raison de 3 points à la carte pour 1 point obligatoire manquant.